MAIRIE



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS

TEMPORAIRE 1er - 3è CATEGORIE

12, rue La Carrère 64300

Nº 15/2017

Monsieur le Maire, Je soussigné, Monsieur Laurent TAPIN Co-Président du Comité des Fêtes,

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire sur le site des Lacs des Barthes, le Samedi 17 Juin 2017 à l'occasion de l'organisation de la 1^{ère} fête dénommée « Les Barthes au Fil de l'Eau »

A Biron, le 12 Juin 2017

Laurent TAPIN

signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Biron,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête:

Monsieur Laurent TAPIN, co-président du « Comité des Fêtes est autorisé à vendre des boissons des l^{er} et 3^{ème} groupe (débit temporaire) sur le site des Lacs des Barthes Péré :

- Samedi 17 Juin 2017 de 10h00 à 19h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 12 Juin 2017

Le Maire.

Jacques CASSIAU-HAURIE.